



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-09-2025 /

Dossier complet le : 05-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005212/KK P

1 Intitulé du projet

Demolition Reconstruction du supermarché LIDL sur la commune d'USSEL (19200)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

SNC LIDL

N° SIRET

34326262216988

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Tiercelin

Prénom(s)

Coralie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition d'un magasin LIDL puis la reconstruction d'un nouveau magasin LIDL (surface de plancher nouvellement créée de 2269,70m²) avec l'aménagement de voirie et de parking extérieurs (84 places) ainsi que des espaces verts. Le projet sera implanté sur les parcelles ZD 210 pp / 211 pp / 214 pp 220 pp, sises avenue de Champ Grand à USSEL. Une division de ces parcelles est en cours avec le département de la CORREZE (19) et la commune d'USSEL (19200). Cf "Annexe Facultative 1" Une compensation (desartificialisation et renaturation d'un ancien terrain de basket sur la commune d'USSEL) cf "Annexe Facultative 2" est prévue dans ce projet pour l'artificialisation supplémentaire du site engendré par le projet (84,82% de surfaces artificialisées contre 61,80% actuellement). Le projet aura pour conséquence l'agrandissement du bâtiment du supermarché ainsi que la modification de l'emprise de la zone de parking (et le décalage de l'entrée du site).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à construire un nouveau concept de supermarché LIDL sur l'emprise (en partie) du site du magasin actuel. Le choix d'un nouveau concept apparaît cohérent en maintenant l'activité existante avec la volonté de renforcer l'attractivité commerciale de l'enseigne en proposant un bâtiment moderne et économique, dimensionné de manière optimale, très accessible depuis l'avenue de Champ Grand. La création d'un nouveau concept de supermarché à haute qualité environnementale et paysagère permettra d'offrir un espace de vente plus moderne, plus confortable pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité (éclairage 100% LED), agencement de l'espace de vente avec de plus larges allées, gamme de produits issus à 72% de PME françaises, accès et stationnement PMR, famille) et plus respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts), économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, limitation de l'imperméabilisation des sols (paves drainants), récupération des eaux pluviales, bornes pour véhicules électriques, stationnements de cycles pour encourager les modes de transports alternatifs (8 places)).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'ouverture du supermarché est prévue pour fin d'année 2026. Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 32 semaines seront organisés en 3 étapes : 1- Réalisation des murs de soutènements et défrichages des végétaux : 8 semaines 2- Démolition du bâtiment et infrastructures existantes : 2 semaines 3- VRD et construction du nouveau supermarché : 22 semaines. Les opérations de démolitions concerneront le démantèlement du bâtiment et infrastructures actuellement présents sur le site. Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en œuvre. La phase de construction du nouveau bâtiment sera réalisée en suivant et comprendra les terrassements de la plateforme et du bâtiment, du passage des réseaux, du gros œuvre, puis l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second œuvre. Les travaux devraient débuter à partir du deuxième trimestre 2026 en fonction de l'obtention des autorisations à construire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h00 et le dimanche de 8h30 à 12h15. Le magasin sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement). Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans des noues paysagées et une structure réservoir sous le parking puis rejetées à débit limité dans le réseau pluvial communal. Les eaux recueillies au pied de la rampe poids lourds seront relevées par un poste de refoulement et transiteront par un débouleur-séparateur d'hydrocarbures avant connexion au réservoir des eaux pluviales. Les eaux de toitures seront recyclées pour l'arrosage des espaces verts et pour les eaux potables du supermarché (exemple : les WC). Dans sa démarche 0 déchets, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est ensuite rapatriée à la base logistique pour tri et revalorisation. Les matériaux constructifs utilisés permettront un recyclage optimal du bâtiment lors de son futur démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain (cf Annexe 4) Surface de plancher du magasin (cf Annexe 4) Surface des VRD (dont quai et dalle technique) (cf Annexe 4) Surface de stationnement non imperméabilise (type ecovegetal) (cf Annexe 4) Aire de stationnement (cf Annexe 4) Espaces verts (cf Annexe 4)	(7147, m ²) (2269,7, m ²) (3546,4, m ²) (1042,7, m ²) (84, places) (1084,42, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Haute Corrèze Communauté approuve le 08/12/2022. Le site est inscrit dans le secteur Ux1 du zonage du PLUi

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non, le site d'etude n'est pas situe a l'interieur d'une ZNIEFF (cf Annexe Facultative 3-1). Il est situe a moins de 5 km de 5 ZNIEFF I et de 4 ZNIEFF II
En zone de montagne ?	☒	☐	Oui, le site fait partie des communes du Massif Central concernees par la loi Montagne (cf Annexe Facultative 3-1)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non (cf Annexe Facultative 3+1). L'APB le plus proche (Tourbiere du Longeyroux) est a 17km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site ne s'inscrit dans aucune reserve ou parc naturel (cf Annexe Facultative 3-1). Il est situe a 1,5km du parc naturel de Millevaches en Limousin. Aucun parc national, reserve naturelle ou zone de conservation halieutique n'est presente dans un rayon de 10km autour du l'aire d'etude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site n'est pas a proximite immediate d'une infrastructure couverte par un plan de prevention de bruit dans l'environnement (cf Annexe Facultative 4)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ni dans un secteur de restriction architectural ou a enjeu patrimonial. (cf Annexe Facultative 3-3)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas situe au sein d'une zone humide, ni a proximite immediate. Cf Annexe Facultative 3-3
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'USSEL n'est pas couverte par un PPRI ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Cf Annexe Facultative 3-5
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Cf Annexe Facultative 3-4
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Cf Annexe Facultative 3-2

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site d'etude est situe a 9,3km de la zone de protection speciale "Gorges de la Dordogne" (cf Annexe 6)
D'un site classé ?	☐	☒	Cf Annexe Facultative 3-2

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du supermarché sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modifier les masses d'eaux souterraines. Réalisation d'un drainage au niveau des murs de soutènement et de la plateforme du parking.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Notre projet amène des déblais sur la partie arrière du terrain pour permettre l'implantation du bâtiment.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le besoin de remblai sur la partie avant du terrain (cote départementale) est inférieur au déblai. Nous utiliserons en priorité les déblais si leurs qualités techniques le permettent.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Nous utiliserons en priorité nos déblais pour les remblais dont nous avons besoin.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux divers équipements communaux : alimentation en eau potable, reseau d'eaux pluviales et usees, etc.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain du projet est actuellement occupe par un batiment avec voiries, parking et enrobes. Site deja artificialise. Le terrain d'etude ne se situe pas dans une zone classees ou reglementee vis a vis d'une biodiversite a en jeu ou remarquable. Le projet n'apparait donc pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur la biodiversite et les continuites ecologique avec la mise en
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site est principalement artificialise et ne presente pas d'habitats a enjeu. Il est situe a 9,,3 km d'une Zone de Protection Speciale (Gorges de la Dordogne). Les deux espaces separees par une mosaïque de milieux agricoles et boises. N'anmoins, au vu de la grande distance s"parant le site de ZPS ainsi que de son caractere deja tres anthropise, il n'est pas susceptible d'affecter de facon significative les habitats ou especes du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site est deja artificialise. Le projet prevoirr d'artificialiser 1645,20 m² en plus. Une compensation (desartificialisation et renaturation d'un ancien terrain de basket sur la commune d'USSEL) est prevue dans ce projet pour pallier a l'artificialisation supplementaire creee par le projet : 84,82% de surfaces artificialisees contre 61,80% actuelles (cf Annexe Facultative 2)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est concerne par aucun plan de prevention des risques technologiques. Il n'est pas specifiquement soumis a un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Outre la presence de radon, le site n'est concerne par aucun autre risque majeur naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les dechets alimentaires sont tries et stockes dans des bacs etanches entreposes dans les locaux specifiques, fermes, ventiles et isolees. Ces dechets sont valorides par des prestataires exterieurs ou collectes par la societe

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase chantier, le projet est generateur de trafic routier : transports de materiels, materiaux par camions, déplacement du personnel. Il sera raisonnable (en quantite et duree) et limite par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplementaire genere par le supermarche ne devrait pas etre significatif a l'ehelle de la zone d'activite puisqu'il s'agit de reamenage un magasin (demolir et reconstruire) deja existant sur une
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Phase chantier : le bruit genere sera celui lie au travaux realise avec les engins ainsi que le trafic en resultant. L'impact sera limite dans le temps et restera de faible intensite par l'utilisation de materiels respectant les
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lie au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limite et peu generateur de nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Durant le chantier, seules des odeurs liees au gaz d'echappeemtn des engins et a certaines phases pontuelles (exemple : enribes) sont attendues, toutes conformes aux normes et adaptees a la meteo
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	En phase d'exploitation, les dechets seront stockes dans les locaux fermes, adapstes, ventiles et seront frequemment ramasses.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations sont susceptibles de provenir des engins de chantier durant les travaux ; l'impact sera limite dans le temps et de faible intensite compte tenu des travaux prevus
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, aucune emission particuliere n'st prevue. En phase exploitation, des lampadaires adaptes eclaireront surout les zones de stationnement et les cheminement extérieurs
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage du site et du batiment sera pilote par des syteme informatises avec extinction hors periode d'ouverture. Les abords du terrain beneficieront egalement de l'eclairage public existant
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	En phase chnatier, aucun rejet liquide n'est prevu. En exploitation, il y aura la mise en place de la gestion des eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, le projet n'engendre pas d'effluents. En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les démolitions et les travaux de construction généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filiale de valorisation locale en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, bois, plastiques, fer, produits fermetables) dont l'intégralité sera directement recyclée et valorisée par le associé (et de
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. Cf Annexe Facultative 3-2.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet conservant un usage tertiaire de vente accueillant du public n'engendrera aucune modification notable de la vocation économique du site avec ce projet de démolition reconstruction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non applicable

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non applicable

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non applicable

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans un premier temps, le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant le projet sur une emprise déjà occupée par une zone commerciale : il s'agit de réaliser une démolition-reconstruction du supermarché LIDL dans une zone constructible dédiée, au PLUi. L'imperméabilisation des sols sera maîtrisée avec la compensation d'un site sur la même commune que le projet (cf Annexe Facultative 2) et tout en favorisant une large part de stationnement de type éco-végétal (perméable). Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (structure réservoir sous voirie), avant rejet à débit régulé dans le réseau pluvial communal de l'avenue de Champ Grand. La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage et valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants. Enfin le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment : la mise en place d'une palette végétale composée d'essences locales et bénéfique pour la faune identifiée sur le site, la mise en place d'habitats pour la faune (nichoirs à oiseaux, gîtes à chiroptères, pierriers pour les reptiles). En phase chantier, des mesures visant à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement et la santé seront mises en place ainsi qu'une charte chantier verte pour limiter les impacts sur les milieux et la biodiversité (cf Annexe Facultative 5-2).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans une zone d'activité déjà existante et consiste à la démolition et reconstruction d'un nouveau supermarché LIDL sur un site dédié à l'urbanisation par le PLUi, déjà aménagé et en grande partie imperméabilisé. Il s'inscrit dans une zone présentant de très faibles enjeux environnementaux, voire négligeable, et en dehors de toute zone de protection particulière. Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts et la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du nouveau supermarché ne créera pas d'impact plus important que ceux générés par l'ancien concept du magasin. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Tiercelin

Prénom Coralie

Qualité du signataire Responsable Immobilier

À Vars

Fait le 03-09-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)